

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 298 – 26/09/2022

## ECLAIRAGE PUBLIC : EXTINCTION DES LUMIERES

de 23h00 à 05h00 effective dès le passage du technicien



### Conseil Municipal du 9 septembre 2022

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le vendredi 9 septembre dans la salle du Conseil. Il était possible d'y assister en visioconférence ou sur place.

Il a enregistré l'avis favorable, avec remarques, du Conseil Municipal au projet de PLUiH de la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T), en demandant l'enregistrement de modifications sur les emplacements réservés, notamment la suppression des emplacements réservés sur les parcelles AE 193, AE 616, AE 150 et AE 151 et le rajout d'emplacements réservés sur les parcelles AE 177, AE 183, AE 184.

Pour faire suite à la demande de mise en disponibilité de Valérie Georges, employée communale, le Conseil Municipal a décidé de recruter Monique LACHASSAGNE, en qualité de vacataire, pour le ménage des bâtiments communaux, la gestion de la location de la salle des fêtes et les distributions des informations communales, notamment les Trabec Flash.

Le Conseil a également voté une contribution complémentaire au Syndicat Inter-Scolaire (SIS) pour pallier les dépenses liées aux travaux de rénovation thermique de l'école maternelle et à l'augmentation des dépenses d'énergie, ainsi que les dépenses liées à l'embauche d'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) supplémentaire.

Ce conseil a par ailleurs enregistré la demande de report du programme des coupes de bois pour l'année 2023 vu la très faible quantité de bois estimée à 19,3 m<sup>3</sup> pour une surface de 1,29 ha.



### A noter : Rappel Travaux

Rues du 26<sup>ème</sup> RI et de la Géologie du 26 septembre au 7 octobre 2022

### A noter dans l'agenda

#### Brioche de l'amitié



VIVRE ENSEMBLE  
EST UNE FORCE

L'AEIM-Adapei 54 organise sa traditionnelle Opération Brioche, une semaine de solidarité au profit des enfants et adultes en situation de handicap intellectuel.



Comme chaque année, les conseillers municipaux, accompagnés de bénévoles, se présenteront à votre domicile le samedi 8 octobre pour vous proposer ces brioche de l'amitié, au prix de 5 € l'unité.

En soutenant l'opération, vous participez à :

- favoriser l'épanouissement et l'insertion dans la société des personnes en situation de handicap intellectuel, en leur permettant l'accès à l'éducation, à la formation, au travail et au logement grâce à nos établissements et services,
- inventer, encore et toujours de nouvelles façons d'améliorer le bien-être des personnes handicapées intellectuelles pour être au plus près de leurs besoins,
- changer le regard sur le handicap à travers de nombreuses actions d'information et de sensibilisation.

Merci d'avance pour votre générosité.

## Ouverture de la chasse

---

La saison de chasse a ouvert le 22 septembre 2022. L'ACCA de Villey le Sec chasse les week end et les jours fériés. La zone chassée est affichée à la porte de la mairie.

Promeneurs, coureurs et cyclistes, consultez les dates de chasse avant de vous rendre en forêt.

Les calendriers des jours de chasse pour Villey le Sec et les communes avoisinantes, sont consultables sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs <https://www.fdc54.com> à l'adresse <http://5.42.200.243/calendrier>

en sélectionnant la zone 14 et en choisissant la commune.

Le calendrier de chasse prévue pour la saison 2022-2023 pour le GFA du FAYS est également disponible sur le site Internet de la commune.



**ALMUTRA / Ma Mutuelle de Village**



Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'adhérer à « Ma Mutuelle de Village » si vous le souhaitez. Et, afin d'augmenter l'accès à cette complémentaire santé et de s'adapter aux besoins, ALMUTRA a créé deux niveaux de garantie supplémentaires sur sa gamme « Mutuelle de Village ».

Vous pouvez à tout moment vous renseigner auprès de ALMUTRA,

- soit par internet sur <https://www.almutra.fr> (onglet MUTUELLE VILLAGE).
- soit par téléphone au 03 83 90 82 00,

## Qualité de l'eau

---

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 31 août 2022 sur notre réseau communal. La conclusion sanitaire est :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

Le compte rendu de cette analyse est disponible sur notre site Internet - Rubrique La Municipalité - Les publications

Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr)